

**PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER**  
**AIDE À LA JEUNESSE**

**Annexe 4 : résumé du projet.**

**Projet Pédagogique Particulier Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (PPP RWLP).**

**Nom du service : PPP RWLP**

Adresse : Rue Marie-Henriette 12, 5000 NAMUR

Arrondissement judiciaire : NAMUR

Zone géographique prioritaire d'intervention : le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**1. Le sens de la demande**

Le sens de la demande d'agrément du RWLP comme Projet Pédagogique Particulier peut s'exposer le plus clairement à partir de la recherche-action sur les projets innovants commanditée par l'OEJAJ en 2009. Elle a été réalisée par l'ASBL RTA et Christine Mahy, secrétaire générale et politique du RWLP, était un des experts permanents qui ont participé à ces travaux.

Cette recherche fait apparaître que ce qui caractérise un projet innovant est la capacité à écouter des besoins qui ne sont pas suffisamment entendus par le corps social, à les traduire en demandes cohérentes et à y apporter des réponses adéquates. La prise en compte des impacts de la pauvreté sur la vie d'un nombre préoccupant de personnes fait partie de ces besoins insuffisamment entendus. C'est particulièrement criant pour les jeunes et les familles, comme l'a montré le rapport du DGDE auquel le RWLP a participé de manière active : « Aucun droit des enfants ne résiste à l'épreuve de la pauvreté »<sup>1</sup>. On comprend aisément que cette écoute critique ne peut déboucher sur une réponse nouvelle qu'en sortant du cadre habituel : d'où une demande d'un projet particulier.

Il s'agit donc de faire un **double pari sur le possible** :

- par rapport aux jeunes et à leur famille<sup>2</sup>, le pari consiste à travailler **avec eux** plutôt qu'à leur propos ; c'est-à-dire à les considérer comme sujets et non comme victimes (nous sommes là en résonance forte avec l'esprit du Décret de 1991, confirmé et renforcé par le code qui le modifie) ;
- le choix du PPP RWLP est de porter cette parole en la travaillant **avec** les responsables politiques plutôt que sans eux ou sur eux. Le pari porte ici sur la possibilité de transformer les situations en s'assurant que les personnes aient un accès effectif à leurs droits, en combattant les causes des inégalités, en réduisant celles-ci, en conquérant le cas échéant de nouveaux droits.

Les deux paris sont intrinsèquement liés.

**2. La traduction concrète de cette posture**

Parmi les formes concrètes possibles d'un projet innovant, le PPP RWLP a choisi celle qui consiste à se placer **entre** des cases existantes, dans la liaison entre des champs d'actions, en les mettant toutes au travail à la fois. Il s'agit que les missions s'expriment et se concrétisent à la fois par un « et...et... » et par un « autrement ».

Le PPP RWLP met en œuvre des actions préventives, individuelles et collectives, non mandatées, mais en les reliant à des actions institutionnelles qui lui sont propres. Il mobilise ses ressources, et les ressources de toutes les parties impliquées.

<sup>1</sup>Dans le vif du sujet, *Conséquences et incidences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leur famille*, novembre 2009.

<sup>2</sup>Qu'il convient de ne jamais dissocier : on ne peut parler de « pauvreté infantile » sans référer cette problématique à la pauvreté des familles.

### **3. L'articulation avec le RWLP**

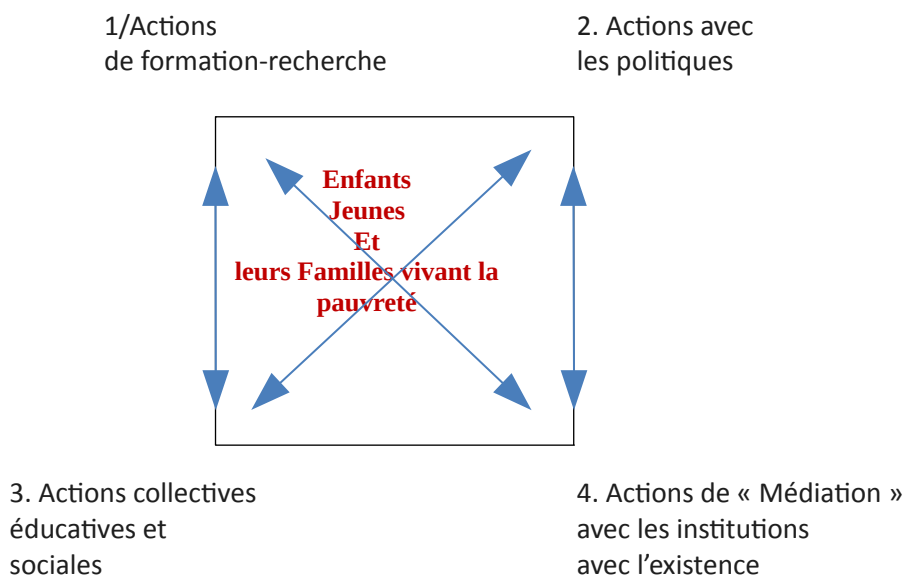
Le PPP RWLP est un secteur du RWLP et s'appuie ainsi sur le réseau du RWLP, mais aussi sur ses ressources internes. Cette interdépendance transversale et cette articulation permettent de travailler non seulement avec toutes les parties concernées à partir du cercle des acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse (l'enfant, le jeune, sa famille et les acteurs de l'Aide à la Jeunesse en relation les uns avec les autres), mais aussi en interaction avec un second cercle élargi des acteurs qui ont une influence, des impacts, sur ce premier cercle (les autres politiques publiques en dehors de l'Aide à la Jeunesse). Si le RWLP est en mesure de faire bénéficier le PPP de toute sa force, en retour, le PPP nourrit le RWLP en termes de compréhension élargie comme de zones d'action étendues.

### **4. Aspect organisationnel**

Le PPP RWLP est constitué d'une équipe de 3 ETP (une direction et 2 intervenant.e.s). Leurs locaux sont situés au 12 Rue Marie Henriette à Namur. Une permanence téléphonique est organisée tous les jours du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 9h à 17h. Un répondeur téléphonique reçoit les messages en dehors de ces heures. Toute intervention est gratuite.

L'équipe fonctionne sans mandat et selon une logique de décentralisation : elle se déplace sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle met en place une dynamique participative avec les enfants, les jeunes, les familles qui vivent la pauvreté et sont en lien avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

### **5. Les quatre missions du PPP RWLP, représentation schématique :**



**1/Actions de formation-recherche** : désigne des formations à l'intention de professionnels du secteur de l'Aide à la Jeunesse qui sont transversales à des secteurs qui ne se croisent que très peu ou pas du tout (notamment parce qu'ils dépendent de niveaux de pouvoir différents). Ces formations sont données avec une participation active des enfants/jeunes/familles qui vivent la pauvreté et sont en lien avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Elles sont le plus souvent basées sur des recherches-actions participatives. Un exemple d'une telle mise en œuvre est l'atelier AGAJ/CPAS du 17/10/2018 dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté sur la question des jeunes mis en autonomie. Il est une prolongation d'une recherche-action réalisée par l'ASBL RTA en collaboration avec le RWLP. Dans celle-ci des jeunes notamment ont été interrogés en vue d'un partage de leur expérience individuelle relative à l'autonomie, mais aussi de leur analyse des processus qui peuvent s'avérer efficaces lors de la mise en autonomie. L'atelier a mis au travail des acteurs de l'Aide à la Jeunesse et de la Fédération des CPAS autour des principes efficaces extraits de cette recherche-action. Le PPP RWLP va assurer le suivi de cet atelier.

A titre d'exemples complémentaires, un processus apparenté à celui qui vient d'être décrit a également été mis en place autour d'une recherche-action formative sur le thème de « Comment l'école a raté avec nous, et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle ? » réalisée par l'ASBL RTA et le RWLP. Le fruit de ce travail a ouvert un faisceau d'actions en chaîne. Et plus récemment, nous sommes associés à une réflexion croisée entre le monde des avocats, des acteurs de l'aide à la jeunesse et les jeunes concernés à travers nous, pour l'organisation d'un colloque et la réalisation d'un outil d'information à destination des jeunes.

**2/ Actions menées directement avec les politiques.** Le PPP RWLP à partir de son travail individuel et collectif avec les enfants/les jeunes/les familles vivant la pauvreté, croit en la possibilité de créer du changement social dans le sens de la réduction des inégalités et de la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il travaille directement avec les politiques en « circuit court ». Un travail d'écoute est d'abord effectué, collectivement et/ou individuellement, avec les enfants/les jeunes/les familles et le secteur de l'Aide à la Jeunesse et/ou d'autres. Des points de difficulté, des obstacles sont identifiés. Ainsi, le ministre Prévot est venu dans les locaux du RWLP pour une matinée de travail avec les personnes concernées autour du nouveau modèle d'allocations familiales, dont le RWLP a assuré les suites. Ces rencontres permettent de placer comme fil rouge de la discussion la réduction des inégalités et ce à partir/et avec les personnes concernées.

**3/ Activités collectives éducatives et sociales, de transformations sociales** : désigne des projets de groupes (d'enfants/jeunes; de familles) qui s'expriment dans l'espace public. Ce pôle désigne aussi des « actions de transformation sociale » qui peuvent être conçues et menées. Des initiatives d'activités collectives peuvent naître à l'initiative directe des jeunes, être initiées par des professionnels du secteur de l'Aide à la Jeunesse à partir de l'écoute des bénéficiaires et du croisement avec le PPP RWLP, etc. Ainsi, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté, des initiatives de ce type sont présentes. Par ailleurs, à titre d'exemples, le RWLP porte ou coorganise des dynamiques collectives qui s'inscrivent dans ce champ d'action : « Parlons jeunes – spécial pauvreté », une collaboration avec le DGDE et RTA ; « Parlons économie », une collaboration avec une institution d'hébergement de l'AJ ; participation avec un groupe de jeunes à la « traduction » par des jeunes d'une recherche réalisée par l'OEJAJ à propos de « parcours improbables » (avec une institution d'hébergement de l'AJ, une association d'éducation permanente). Ces actions visent un aboutissement public ou ciblé vers des personnes que les groupes souhaitent questionner, interpeller, influencer. L'accompagnement de ces projets par l'équipe PPP RWLP prend donc des formes adaptées à la réalité du projet défini et fait l'objet de partenariat ad hoc.

**4/ Actions individuelles de médiation avec les institutions et /ou avec l'existence** : désigne des actions individuelles qui sont décentralisées. Il ne s'agit donc pas d'amener le public là où on est, mais d'aller là où il se trouve. Il s'agit d'actions de médiation avec les institutions, mais aussi avec l'existence, tant le fait de vivre de façon pérenne dans le « trop peu » peut tuer le désir et la capacité à être sujet de sa propre vie. Le PPP RWLP répond ainsi à des demandes individuelles formulées, par les personnes ou encore par des acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse, au vu du lien avec la pauvreté et de la nécessité d'une médiation avec les institutions et/ou avec l'existence. Une logique de décentralisation prime donc pour que l'accessibilité à nos services ne soit pas un obstacle.

Les pôles 3 et 4 sont directement reliés à l'esprit du livre que le Code consacre à la prévention. Ils trouvent leur sens (et leur différence) dans le fait de pointer vers les pôles 1 et 2 de manière spécifique. Le pôle 2 constitue une prérogative unique et particulière au RWLP.

La réalisation d'outils d'information-communication (folder notamment) et d'une Charte (ROI) dans le cadre du PPP RWLP, et selon une dynamique participative, font l'objet des premiers chantiers du PPP RWLP .

Divers thèmes sont en attente d'être travaillés à travers les 4 pôles, dans le cadre des missions du PPP RWLP comme l'errance des jeunes, la mobilité des jeunes et des familles, l'emploi/l'activité des jeunes, entre autres, et ce tant à partir de rencontres avec des jeunes, qu'à partir de partages d'expériences de professionnels du secteur de l'Aide à la Jeunesse, que du croisement des secteurs des politiques structurelles concernées.